

# BULLETIN OFFICIEL

DE LA

# BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

## SOMMAIRE

Convocations. — Permanence. — Appel. — Avis. — Le Congrès de Nantes.

**Partie Officielle.** — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission du Congrès. — Rapport de la Commission Exécutive. — Statistique.**Partie non Officielle.** — Education nationale. — La Grève des Mouleurs. — Manuel de l'Ouvrier. — Exploitation de la machine humaine par la Médecine. — Paysan! Paysan! (poésie.) — Echos de la grève des Fileuses. — Une juste réclamation. — Dialogue de l'Ouvrier. — Les Vérités. — Pensées.

## CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL — Le mardi 16 octobre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Les mardis 23 octobre et 13 novembre, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE — Mardi 6 novembre, à 8 heures du soir.

## PERMANENCE

DU 19 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE

De 8 heures à 10 heures du soir.

19 Octobre Malville	6 — Auffray
20 — Louis	7 — Boueffard
22 — Le Palmec	8 — Chaussepied
22 — Lamandé	9 — Guinet, des Forgerons
24 — Ulliac	10 — Lagarde
25 — Rochet	12 — Dudot
26 — Hougmard	13 — Paon
27 — Béty	14 — Malville
29 — Lesimple	15 — Louis
30 — Guinet (des Tabacs)	16 — Le Palmec
31 — Lepré	17 — Lamandé
2 Novemb. Garnaveau	19 — Malville
3 — Guillet	20 — Louis
5 — Riot	

**Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour le Comité Général de Mardi prochain 16 Octobre.**

## APPEL

## VI<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL des Syndicats Ouvriers de France

A toutes les Organisations Ouvrières

Les Chambres syndicales ouvrières nantaises ayant reçu mandat des Congrès de Marseille 1892 et Paris 1893, ont organisé le grand Congrès national qui vient de tenir ses assises du 17 au 22 septembre dernier, à la Bourse du Travail de Nantes.

Se voyant refuser toutes subventions soit du Conseil général, soit du Conseil municipal, les Syndicats ont épuisé toutes leurs ressources, et aujourd'hui se trouvent en déficit de plusieurs centaines de francs.

Dans ces conditions, la Commission d'organisation adresse un nouvel appel de fonds à tous les Syndicats de France, afin de l'aider à liquider sa dette, et pouvoir faire imprimer une dernière brochure qui reproduira entièrement les travaux du Congrès, ainsi que toutes les résolutions adoptées.

Chacune des organisations qui répondront à cet appel recevra gratuitement la brochure sus-désignée.

Pour la Commission et par ordre :

Le trésorier, Le secrétaire,  
CHEVÉ. D. COLOMBE.

Adresser les fonds : Bourse du Travail, 18, rue de Flandres.

## AVIS

Nous recommandons à tous nos lecteurs la lecture du journal *l'Ouvrier du Bâtiment*, organe de la Fédération nationale des corporations ouvrières du bâtiment de France, publiant d'intéressants articles sur la situation des ouvriers de ces industries.

Abonnements : un an, 1 fr. 50 ; six mois, 0 fr. 75. Le numéro, 0 fr. 10.

Adresser toutes communications, renseignements, correspondances, ainsi que les abonnements, au secrétaire de la rédaction, Bourse du Travail, 18, rue de Flandres, Nantes (Loire-Inférieure).

NOTA. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

## LE CONGRÈS DE NANTES

Le grand Congrès de tous les Syndicats de France a dépassé les espérances de ceux qui avaient le mandat de l'organiser.

Jamais Congrès n'avait réuni un aussi grand nombre d'organisations.

Plus de 600 Syndicats étaient réunis à Marseille en 1892, 1,013 étaient à Paris en 1893, et à Nantes 1,605 Chambres syndicales ouvrières étaient réunies à ce Parlement des Travailleurs. En fait de grandes organisations, nous comptons 21 Bourses du Travail et 28 Fédérations dont la plupart ont une importance considérable, entre autres les Chemins de fer, le Métallurgie, le Bâtiment, le Livre, les Tabacs, etc.

Qu'on juge du nombre de travailleurs que représentent ces 1,605 Syndicats, et l'on pourra se rendre compte de l'importance des décisions et résolutions prises.

Nous regrettons de ne pouvoir, pour l'instant, donner le nombre exact des travailleurs qui avaient envoyé dans notre ville 142 délégués pour y prendre en main l'étude et la défense de leurs intérêts commerciaux, industriels et agricoles. Nous y reviendrons plus tard.

Mais, le Congrès terminé, il ne s'agit pas de rester inactif, il faut que chaque organisation, chaque militant travaille à la mise en pratique des résolutions prises. Sans cela, le Congrès resterait lettre morte, et il n'aurait été d'aucune utilité que les travailleurs se soient imposés de lourds sacrifices pour arriver à un résultat négatif.

Le Congrès a également nommé un Conseil national composé de sept membres, chargé de veiller à l'application de ses décisions pendant l'année 1894-1895. Les membres qui le composent connaissent la charge qu'ils ont acceptée et ils ne

failliront pas à la tâche qui leur incombe.

Aussitôt que le Conseil national qui a siégé à Marseille aurait rendu ses archives et ses comptes, celui qui doit siéger à Nantes se mettra immédiatement à l'œuvre et travaillera pour arriver à l'amélioration de la situation si précaire de la classe des déshérités.

Si le Congrès de Nantes a été imposant par le nombre des adhésions qui lui sont parvenues, il faut que celui de Limoges, qui se tiendra l'année prochaine, soit encore plus grandiose.

Sous la bannière des Fédérations existantes, il faut grouper tous les travailleurs syndiqués. Là est notre tâche, là doivent tendre tous nos efforts; nous n'y faillirons pas.

Seize cents organisations étaient à Nantes, deux mille seront à Limoges; et le jour où tous les travailleurs se serront les coudes, l'affranchissement du *Prolétariat* sera un fait accompli.

D. COLOMBE.

## PARTIE OFFICIELLE

### COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 11 septembre 1894

Présidence du citoyen Bély.

Assesseurs : Maumesson, Huchet.

Étaient présents :

Blanchard, Charrier, Boishardy, Desourme, Bély, Huchet, Maumesson, Rochette, Charenton, Louis, Cadieu, Ribrac, Martin, Chaussepied, Bras, Guérin, Colombe, Etienne, Braud, Ollivier, Hougard, Mlle Lepuil, Mlle Maisonneuve, Lechlard, Boulard, Templé, Plantard, Brétau dière, Guérin, Niel, Riot, Richard, Ledunois, Rambaud, Bouchereau, Denis, Le Biboul, Lagarde, Berthier, Jean Tersiguel, Lamandé, Le Palmec, Vallée, Portais, Mmes Crosnier et Legouarne, Juguet, Guinet, Douillard, Nolin, David, Dudot, Peltier, Riou, Chevê, Blin, Mlle Fortuneau, Le Maho, Guérif.

Excusés : Martin, Paon, Dauly, Lesimple, Marchand, Titon, Tulève, Chauvière, Mlle Bozec, Legoyat, Malville, Merveilleux, Enters, Chauveau, Carric, Le Moux, Brasseur.

Le citoyen Colombe donne lecture de la correspondance. Lettre du camarade Dupré accusant réception de 20 francs, votés par la Bourse du Travail.

Chevê ne comprend pas du tout cette question. Il croyait que c'était une souscription des syndicats qui devait faire le comble de ses 20 francs.

Richard fait remarquer que le citoyen Maillet avait dit qu'il fallait prendre la somme sur la caisse de la Bourse et ensuite faire appel aux syndicats pour rembourser les 20 francs à la caisse de la Bourse.

Ensuite l'accord est établi.

Lettre du Syndicat des typographes.

Chevê parle en leur nom. Il demande qu'une commission s'abouche avec la commission exécutive. Il émet le vœu, qui est adopté.

Lettre de Saint-Nazaire, soumettant la conduite déplorable d'un nommé Morillon, délégué à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire, qui a commis des indécences vis-à-vis de cette Bourse.

Lettre d'un Syndicat expulsant un de ses membres, délégué à la Bourse du Travail.

L'ordre du jour appelle le compte rendu de la fête du 10 juin.

Chevê dit que c'est à la commission de la fête de donner le compte rendu. Blanchard dit que c'est le trésorier qui avait tout entre les mains, par conséquent c'est donc lui qui doit donner le compte rendu de la fête.

Chevê. — Je n'ai aucun compte ici, je vais les chercher chez moi.

Le citoyen Colombe donne lecture d'une lettre du Syndicat des broisseurs réclamant la hampe de leur drapeau, qu'ils ont prêtée pour la fête du 10 juin.

Chevê arrive et donne le compte rendu de la fête. Une violente discussion s'engage entre plusieurs délégués. Ledunois proteste contre la note de 16 francs pour recevoir des invités de Saint-Nazaire. Chevê dit que c'est la Bourse qui les a invités et qu'il était de notre devoir de leur donner l'hospitalité.

Templé. — C'est une politesse que nous leur avons faite et je l'approuve.

Ledunois. — Il y a aussi des frais de voitures.

Le Palmec proteste contre de pareilles accusations.

Une discussion s'engage entre Cadieu, Blanchard, Colombe et Ledunois.

Blanchard dit qu'il a fait son devoir en qualité de secrétaire.

Portais. — Vous vouliez des honneurs.

Blanchard. — Non, je ne voulais pas d'honneurs, je n'ai fait que mon devoir; je voulais que la fête soit menée avec éclat et entrain, digne des travailleurs.

Chevê, au sujet de la voiture, dit que c'est lui qui a pris une voiture, et il ne croit pas avoir mal fait, car, à 1 heure du matin, avec 900 francs dans sa poche, c'était plus prudent que de se rendre à pied. (Applaudissements.)

Le président demande que la note soit payée par la Bourse. La question, mise aux voix, est adoptée.

Le Palmec fait appel à tous les travailleurs syndiqués au sujet de la caisse de résistance dont il est l'initiateur, car elle est l'appui de tous les ouvriers victimes de la vindicte patronale.

Riou donne lecture du rapport de la commission de contrôle.

Richard, au nom de la commission des finances, fait connaître l'avoir en caisse jusqu'au 31 août 1894.

Chevê demande au comité général d'envoyer un délégué au Congrès de Nantes, représentant la Bourse du travail.

Le citoyen Colombe est désigné pour le Congrès.

Chevê propose une rétribution de 5 fr. par jour; la somme de 40 fr. pour huit jours est adoptée.

M<sup>me</sup> Crosnier dit que le citoyen Portais devait envoyer une lettre d'excuses à la Commission Exécutive, pour une parole grossière lancée dans une séance ultérieure.

Portais dit qu'il a fait oubli et assure le comité général de ses bonnes intentions.

Colombe demande au comité général de n'accorder la grande salle de la Bourse à aucune commission ni société pendant tout le Congrès jusqu'au 23 septembre. — Adopté.

Le Maho, au nom des vendeurs de journaux, demande au comité général de baisser le prix du *Bulletin de la Bourse* à 5 centimes; ils les vendront comme les autres journaux et ils en vendront le double. — Adopté.

Colombe. — M. Poisson nous offre le *Dictionnaire de Littré* pour le mettre en loterie. M. Poisson demande 85 francs de ce dictionnaire. Nous aurons un grand avantage en faisant 500 billets à 25 centimes. Le bénéfice qu'il y aura restera à la Bourse. M. Poisson offre également à la Bourse, pour la bibliothèque, une série de volumes montant à 38 fr. 50. Après un échange de paroles, l'acquisition est adoptée.

Colombe dit qu'il y a aussi des brochures du citoyen Marpeaux en vente à la Bourse au prix de 50 centimes chaque.

Riou fait appel aux syndicats qui n'ont pas encore acquitté le montant de leur boîte aux lettres.

Blanchard et Colombe proposent d'envoyer une circulaire aux syndicats intéressés. — Adopté.

Le citoyen Juguet (des tabacs) est élu membre de la commission de questure, en remplacement du citoyen Lamandé, nommé secrétaire-adjoint.

Colombe propose de nommer sept candidats au conseil national pour être présentés au Congrès.

Sont élus :

Le Palmec, Colombe, Blanchard, Chevê, Louis, M<sup>me</sup> Crosnier, Ledunois.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire-adjoint, CH. LAMANDÉ.

### COMMISSIONS EXÉCUTIVE ET DU CONGRÈS RÉUNIES

Séance du 15 septembre 1894

Président : Le Palmec.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Étaient présents de la Commission exécutive : Auffray, Bély, Guinet (des Tabacs), Le Palmec, Lesimple, Lamandé (Louis), Lagarde, Rochette, Riot.

Excusés : Malville et Paon.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, à laquelle s'est produit un incident entre Colombe et Ledunois, où Colombe refuse de représenter la Bourse du Travail au Congrès de Nantes. Colombe dit qu'il maintient ce qu'il a dit, et qu'il ne reviendra pas sur sa décision. Il dit qu'il ne veut pas représenter la Bourse du Travail au Congrès, ni être candidat au Conseil national.

Le Biboul fait remarquer que le citoyen Colombe doit conserver le mandat dont il a été chargé par tous les travailleurs, et croit qu'il reviendra sur sa décision.

Colombe dit qu'il ne refuse pas de représenter les travailleurs au Congrès, c'est-à-dire les Syndicats dont il a un mandat ; mais, pour la Bourse, il ne veut pas revenir sur ce qu'il a dit.

Chevé s'étonne de la question, qui ne devait pas être discutée ici ce soir.

Tulève dit que Colombe ne doit pas faillir à son devoir pendant le Congrès ; il ne doit pas se retirer, il doit prendre sa place lundi au Congrès, comme il a été décidé, et qu'il ne doit y avoir aucune division entre nous.

Tulève. — C'est pourquoi je demande ce soir en réunion plénière que le camarade Colombe maintienne son mandat, comme il en a été chargé par la majorité des travailleurs.

Chevé ne comprend pas du tout comment le camarade Colombe peut ainsi refuser si catégoriquement le mandat qu'il a accepté mardi dernier au Comité général, et il prie le camarade Colombe de revenir sur sa décision.

Ledunois regrette ses paroles, et veut bien les rétracter, si le camarade Colombe veut bien en faire autant.

Colombe accepte de représenter la Bourse, mais ne veut pas être candidat au Conseil national.

Le Palmec fait remarquer que le camarade Colombe ne doit pas, à la veille du Congrès, refuser de prendre le mandat dont il est investi par le Comité général ; après quoi le citoyen Colombe cède aux instances de toute l'assemblée.

L'incident est clos. Ensuite la parole est à la commission du Congrès.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

*Le Secrétaire adjoint*, CH. LAMANDÉ.

*Séance du 9 octobre*

Président : Lesimple.

Étaient présents : Béty, Dudot, Hougmard, Lesimple, Lamandé, Lagarde, Malville, Rochette, Riot.

Excusé : Paon.

Lecture de la correspondance : lettre de la Chambre syndicale des modeleurs, désignant le camarade Tulève en remplacement du camarade Richard, démissionnaire.

Lettre du Syndicat des mécaniciens de Lyon, datée du 22 septembre, partie le 30, arrivée à Nantes le 31.

Blanchard donne lecture d'une proposition de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire pour organiser une caisse de grève. Une Commission de trois membres est nommée pour étudier la question. Sont élus : Malville, Hougmard et Rochette.

Blanchard donne connaissance, au nom du Comité du monument Benoît Malon, des listes de souscription.

Il est décidé qu'une quête sera faite à la sortie du Comité général.

Proposition des citoyens Baron et Dejonc, charpentiers, à la Bourse du Travail au sujet des tables qui ont été installées à la Bourse pour le Congrès ; ils demandent 35 francs pour le tout en place. Il est décidé que la question sera traitée au bulletin par le citoyen Blanchard, nommé rapporteur à cet effet.

Colombe fait la proposition d'envoyer

une délégation auprès de M. le maire pour demander l'agrandissement de la Bourse, car, dit-il, un locataire ne demande pas mieux que de résilier son bail pour cause de décès. Sont nommés : Blanchard, Malville et Riot.

Colombe dit que plusieurs syndicats réclament les procès-verbaux des séances du jeudi et samedi du Congrès où le citoyen Lhermite était le secrétaire. Colombe dit que Lhermite a tout emporté avec lui et toutes les demandes sont restées vaines.

La séance est levée à 9 h. 50.

*Le Secrétaire adjoint :*

CH. LAMANDÉ.

### COMMISSION DU CONGRÈS

La séance est ouverte à 8 h. 3/4, sous la présidence du citoyen Riou.

Sont présents : Blanchard, Boishardy, Bras, Basseur, Cadiou, Chevé, Codet, Colombe, Mme Crosnier, Le Palmec, Ledunois, Moreau, Richard, Riou, Rambaud.

Excusés : Paon, Templé, Tulève.

Absents : Le Biboul, Ribrac.

Lecture des correspondances. — Adhésions au Congrès et réponse du secrétaire.

Riou présente à la réunion un commissionnaire autorisé qu'il recommande comme homme de confiance. La Commission l'agrée près des délégués et l'autorise à faire le service. Il devra pour cela s'entendre avec la commission des logements qui le convoquera.

M. Desfontaines demande à être introduit à la réunion, pour exposer un projet qu'il aurait à soumettre au Congrès corporatif.

Colombe le présente à la Commission.

M. Desfontaines, après quelques paroles d'entrée en matière, présente son projet qui a pour titre *les Corps unis*. Ce projet vient d'être exposé à Caen, devant les organisateurs de France.

Le malaise de notre société, dit-il, est dû à trois causes : 1<sup>o</sup> l'exploitation et ses conséquences ; 2<sup>o</sup> la concurrence que se font les peuples ; 3<sup>o</sup> le régime de la paix armée. Il fait valoir à l'appui de sa thèse tout ce qu'il y a de griefs contre un tel état de choses, et s'étend longuement sur les malheurs communs ; il admet l'organisation des corporations unies et de ses Congrès, les modifications sur les lois nationales, etc. Il se plaint de ce que la députation actuelle délaisse le prolétariat, et demande que pour l'avenir on organise dans les Congrès le remède à ces maux.

Il espère que Nantes, sa ville natale, saura extirper ce mal caduc et par là même, au Congrès, amener le bien-être parmi les travailleurs, car la France qui a marché à la tête des peuples saura tenir haut et ferme le flambeau de la réorganisation et alors on entrera dans une phase de vrai progrès : améliorer le sort des travailleurs, tel est le but. Les peuples qui entreraient dans cette idée marcheraient vers l'idéal.

Il termine en disant : Que votre Congrès soit grandiose et que la clarté se fasse. Il croit que la France et Paris feront le reste plus tard. Il remercie la Commission de l'avoir entendu et forme des vœux pour

que les efforts tentés ne soient pas vains et que les corporations unies soient, plus tard, une cause de rénovation ; que tout ce qui sera tenté alors ne soit pas perdu, et que tant d'efforts soient bientôt récompensés. Par cette évolution, nous ferons le bien-être des travailleurs.

Ledunois trouve que les théories qui viennent d'être présentées sont très belles, mais il les croit irréalisables.

M. Desfontaines relève les points incriminés.

Colombe dit que M. Desfontaines poursuit un noble but, qu'il est venu montrer qu'une ère nouvelle se prépare au profit des laborieux ; mais dans les points proposés il s'en trouve qui sont déjà étudiés. Il fait valoir les griefs contre lesquels le prolétariat a toujours combattu et croit fermement que la route obstruée s'aplanira et que les difficultés seront vaincues.

Colombe croit que l'on peut proposer au Congrès d'entendre M. Desfontaines à titre individuel.

Le Palmec et Chevé pensent que cette proposition ne peut qu'être bien accueillie.

Colombe. — A la Bourse vous pourrez demander à être écouté et le Congrès pourrait vous admettre et entendre votre rapport.

Chevé exprime l'avis que le Congrès écoute M. Desfontaines parce que ses théories sont d'une grande utilité.

Colombe serait partisan de ce que la Commission prenne l'initiative de demander à ce que M. Desfontaines soit entendu au Congrès.

Cette proposition est admise à l'unanimité.

M. Desfontaines décline ses qualités. Il est, dit-il, explorateur et membre de plusieurs Sociétés savantes.

Suite de la lecture de la correspondance.

Lettre de la Bourse du Travail de Roanne demandant à se faire représenter par un délégué du Congrès.

Chevé demande si le représentant désigné sera rétribué.

Colombe dit que les camarades de Roanne sont délaissés en ce sens qu'ils sont très malheureux. Il plaide en leur faveur et demande qu'un délégué de Nantes veuille bien les représenter.

Chevé reconnaît le bien fondé des paroles de Colombe et dit que les délégués de Nantes se feront un devoir de les représenter.

On lui propose de les représenter. Il accepte.

Lettre des coupeurs et brocheurs en chaussures demandant à être représentés. La commission décide de les mettre en rapport avec un délégué d'une industrie similaire de Nantes, le citoyen Louis, des cordonniers.

La Chambre syndicale des ouvriers en fermetures de bourses et porte-monnaie de Paris demande à être représentée. Le citoyen Moreau, de la commission, se délègue et se mettra en rapport avec eux.

Il représentera également les menuisiers de Jarnac.

Lettres des citoyens Besset et Rieul-Cordier, de la Fédération des Bourses, au sujet du Congrès.

Colombe entretient la Commission sur l'entrevue qu'il a eue avec M. Monfort au sujet de la demande de mâts de fête, de drapeaux et de plantes pour l'ornementation de la Bourse. En l'absence de M. le maire, M. l'adjoint a donné une réponse favorable.

Une lettre depuis a été écrite à M. le maire. Colombe en donne lecture.

Afin de n'apporter aucun retard dans l'expédition de la correspondance, Colombe prie la Commission de lui adjoindre un ou deux camarades.

Chevé et Brasseur sont désignés pour le suppléer dans ce travail.

Après un échange d'observations, la séance est levée à 11 h. 1/4.

#### *Séance du 12 septembre*

La séance est ouverte à 8 h. 3/4.

Président, Templé.

Présents : Blanchard, Boishardy, Brasseur, Chevé, Codet, Colombe, Mme Crosnier, Le Palmec, Ledunois, Rambaud, Ribrac, Richard, Riou, Templé.

Excusés : Paon, Tulève.

Absents : Bras, Cadieu, Le Biboul, Moreau.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Au début de la séance, une discussion s'élève sur le passage relatif à M. Desfontaines afin de savoir si l'exposé doit paraître au *Bulletin*.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs citoyens, la Commission décide de le maintenir au *Bulletin*.

Lecture des correspondances. Adhésions au congrès, et demandes en sollicitation de représentation au congrès.

Une discussion au sujet des lettres de représentation a lieu et Ledunois sollicite de représenter un syndicat étranger à la ville regrette de ne pouvoir le faire et décline le mandat.

La Commission avisera.

Gendron, du *Petit-Jardin*, syndiqué et cafetier, envoie à la Commission pour l'issue du Congrès une note détaillée dans laquelle il offre un punch pour la somme de un franc par personne. Le punch serait servi à la Bourse.

Cette proposition prise en considération sera proposée aux délégués.

Colombe, au sujet de la note, trouve que ce qui s'est passé à l'issue du Congrès de Marseille était parfait : le prix ne dépassait pas 75 centimes. Il demande que ce prix soit fixé et de prier Gendron de modifier sa note.

Le Palmec est d'avis d'accepter les propositions de Gendron, car à Marseille il y avait des consommations minimales, tandis qu'ici ce n'est pas la même chose.

Templé dans cette note croit qu'une légère modification peut se faire, et certainement Gendron fera ce qu'on lui demandera.

La proposition de ne pas excéder comme maximum, 75 centimes est adoptée.

La Chambre syndicale des serruriers de Nantes demande que l'on désigne un camarade pour les représenter, vu la modicité de ses fonds ; elle participerait dans une

partie des frais occasionnés soit en quart ou en tiers.

Après une discussion, la Commission est d'avis de faire représenter ce syndicat par une Chambre syndicale de Nantes.

A la suite d'un incident regrettable entre Ledunois et Colombe, ce dernier donne sa démission et se retire. Il arrive un peu plus tard avec sa démission écrite. Plusieurs membres cherchent, mais en vain, à le retenir.

La Commission décide qu'une lettre collective préparée en séance, lui sera remise dès le lendemain.

Riou rend compte à la commission des renseignements pris par la sous-commission des logements. Les prix ont été faits par les hôteliers sur la nourriture et les lits à fournir aux délégués. Il leur en sera donné connaissance, la commission ayant fait pour le mieux.

La séance est levée à 11 heures.

#### *Séance du 14 septembre*

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Le Palmec.

Sont présents : Blanchard, Boishardy, Brasseur, Chevé, Mme Crosnier, Le Biboul, Ledunois, Moreau, Rambaud, Ribrac, Richard, Riou et Le Palmec.

Excusés : Tulève et Templé.

Absents : Bras, Cadieu, Codet et Colombe.

Lecture du procès-verbal.

Le Biboul dit qu'ayant été désigné pour établir un rapport sur l'exploitation de la femme, il avait d'abord accepté ; cependant il ne se reconnaît pas le droit de faire un rapport sur ce sujet, attendu que le Congrès ne peut accepter l'étude de cette question, et, individuellement, il refuse de faire cette besogne qui a, dit-il, un caractère vraiment autoritaire.

Boishardy. — Ce n'était simplement que pour faire une entrée au Congrès.

Chevé. — Comme commission d'organisation, nous sommes censément les avoir étudiées.

Le Biboul croit que cela ne doit pas se faire. Il trouve cela étrange.

Richard explique les raisons qui ont nécessité les rapporteurs au Congrès.

Le Palmec rappelle qu'il avait déclaré qu'un seul rapport était nécessaire, celui du rapporteur général.

L'incident est clos.

Il est donné lecture d'une lettre de Colombe à la commission d'organisation, disant qu'il ne peut revenir sur la détermination qu'il a prise.

Moreau trouve que Colombe n'a pas de raison valable pour maintenir sa démission.

Le Biboul ne voudrait pas voir Colombe donner sa démission avant la fin du Congrès ; il ne peut aller dire à Colombe, reprenez votre démission. C'est un camarade qu'on aura peine à remplacer. Il ne se sent pas le courage d'aller lui dire : Reprenez vos charges.

Le Palmec ne croit pas que la Commission exécutive puisse se réunir pour choisir un camarade disposé à représenter la Bourse au Congrès. Pas un seul membre

ne voudra changer ce que le Comité général a fait.

Blanchard. — Cependant si Colombe ne veut pas représenter la Bourse au Congrès ?

Richard. — Vis-à-vis de la Bourse, il ne peut pas ne pas la représenter.

Sollicité par la commission, Le Biboul se rend auprès de Colombe ; mais il en revient bientôt après, Colombe refusant tout entretien avec la commission. Il sera à son bureau, mais il fournira au délégué le remplaçant le rapport de la commission qui sera déposé ; les cartes seront préparées, ainsi que les renseignements à fournir aux délégués.

La commission ne trouve pas qu'il y a là des motifs assez suffisants pour donner sa démission.

Lecture des correspondances et adhésions au Congrès.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

#### *Séance du 15 septembre*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le Palmec est nommé président.

Présents : Blanchard, Boishardy, Brasseur, Colombe, Mme Crosnier, Le Biboul, Le Palmec, Ledunois, Rambaud, Ribrac, Richard, Riou, Templé, Tulève, Moreau.

Absents : Cadieu, Codet.

Cette réunion avait lieu de concert avec la commission exécutive, et avait pour but de nommer un délégué au Congrès comme rapporteur général, vu le désistement de Colombe.

Colombe dit que s'il revient aujourd'hui parmi les camarades c'est pour les assister, car il ne reprend pas sa démission.

Après une admonestation de Le Biboul, reprochant à Colombe son attitude à la veille du Congrès, il ne fallut rien moins que les sages paroles de Rieul-Cordier, qui assistait à la séance, et l'éloquence de Tulève, pour ébranler le mutisme dans lequel Colombe se tenait enfermé, et le faire revenir à de meilleurs sentiments.

Colombe déclare qu'il représentera la Bourse, mais il refuse de représenter le Conseil national.

Ces paroles soulèvent des murmures.

Le Palmec n'a jamais vu un secrétaire général ne pas faire partie du Conseil national.

Colombe dit qu'il ne transige pas, et par ce qui s'est passé à la dernière réunion, il ne peut pas prévoir ce que seront les discussions au Conseil national.

Ledunois préfère donner sa démission que dire que Colombe maintiendrait la sienne.

Il est procédé à la lecture des correspondances.

Sont nommés commissaires pour le punch qui sera offert aux délégués du Congrès : Blanchard, Rambaud, Richard et Brasseur.

Commissaires aux deux réunions publiques : Béty, Le Palmec, Rambaud, Tulève, Guinet, Le Biboul, Boishardy, Richard, Bras, Blanchard.

La commission décide que les réunions publiques auront lieu jeudi et samedi soir, à 8 heures, à la Renaissance. Le droit d'entrée sera fixé à 25 centimes par personne.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 29 septembre

PRÉSIDENT : BLANCHARD

Présents : Blanchard, Boishardy, Cadieu, Brasseur, Chevê, Codet, Colombe, M<sup>me</sup> Crosnier, Le Biboul, Ledunois, Moreau, Rambaud, Richard.

Excusés : Paon, Tulève.

Absents : Bras, Le Palmec, Ribrac.

A propos des travaux exécutés lors du Congrès,

Chevê fournit quelques explications sur les notes envoyées pour le règlement de certains comptes; il se trouve deux notes concernant le même travail.

Colombe dit que le travail commandé a été fait et qu'il n'était pas derrière les travailleurs pour le contrôler.

Le Biboul s'occupe du nombre d'heures passées: il y aurait 96 heures en tant qu'ouvriers et manœuvres pour emporter les objets à la mairie.

Chevê demande si dans le règlement des notes, la Fédération du Bâtiment n'entrerait pas elle aussi dans le compte.

La Commission pense que cela est de toute justice.

Après quelques explications fournies par les ouvriers qui ont pris part aux travaux, la Commission approuve les comptes établis.

Il est donné lecture des correspondances.

On entend le trésorier dans ses comptes.

Colombe, sur les travaux du Congrès, croit que les résolutions les plus importantes devront être prises, pour en faire une brochure, laquelle sera envoyée à tous les délégués, et sera ensuite mise en vente.

Chevê demande que les résolutions soient mises en brochure, laquelle sera envoyée aux délégués et mise en vente au prix de 75 centimes.

D'après ce qui a été décidé au Congrès, la Commission prendra l'essence des rapports; seules les résolutions des rapporteurs seront insérées dans leur étendue, afin de ne pas donner trop de développement au travail.

Il y a deux propositions, lesquelles, mises aux voix, sont adoptées:

1<sup>o</sup> L'envoi aux délégués des feuilles imprimées relatant les travaux du Congrès;

2<sup>o</sup> L'impression de la brochure.

On demande que l'on choisisse parmi la Commission un membre pour classer les procès-verbaux avant leur impression.

La Commission choisit le camarade Le Biboul.

Colombe rappelle que le Conseil national nommé par le Congrès a désigné sept citoyens de la Bourse de Nantes. Quel jour voulez-vous les réunir.

Chevê croit qu'il n'y a pas à se réunir; il faut écrire à Marseille, afin de mettre Jean Coulet en demeure de nous rendre les archives du Conseil national.

Colombe dit qu'il n'a pas le droit d'écrire.

Chevê. — C'est un droit à prendre.

Chevê croit qu'il serait utile de faire une réunion de tous les délégués nantais au Congrès, afin qu'un rapport puisse être soumis à leur chambre syndicale.

La proposition n'est pas prise en considération.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire adjoint, BRASSEUR.

## RAPPORT

## De la Commission Exécutive

La Commission exécutive, dans sa séance du 9 octobre 1894, décide et accepte en principe l'achat, au prix de 35 fr., des tables posées dans la grande salle de la Bourse (VI<sup>e</sup> Congrès).

A cet effet, il est utile, nous dirons même urgent que cette décision soit sanctionnée par vous Comité général, et pour les raisons que voici:

1<sup>o</sup> Chaque Commission, c'est-à-dire Exécutive, Finances et Contrôle, auront leurs places respectives, ce qui permettra ainsi, dans une discussion d'intérêt quelconque, aux membres de ces Commissions de pouvoir répondre catégoriquement et d'une manière ferme, et non à l'improviste, comme cela arrive ordinairement.

D'autre part, cela rendra le travail au secrétaire adjoint bien plus facile. Et surtout, ce que la Commission demande, c'est que les délégués d'un même Syndicat soient ensemble ce qui ainsi sera les bases d'une bonne administration, c'est-à-dire l'ordre.

Pour et par ordre:

Le trésorier rapporteur,

Fernand BLANCHARD.

N. B. — Sur cette somme de 35 francs à payer, il est bien entendu que le Congrès aura à verser 10 francs qui, de toute façon, seraient dus par lui pour le démontage et le transport de ces tables, ce qui resterait donc à 25 francs la somme à percevoir sur la caisse de la Bourse.

Le trésorier, BLANCHARD.

## STATISTIQUE

des Placements opérés par la Bourse du Travail dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Trimestres 1894

Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Apprentis.....	2	6	»	Report.....	232	457	210	Report.....	362	797	311
Ajusteurs.....	3	17	2	Granitiers.....	5	6	5	Typographes....	1	2	1
Boitiers.....	»	3	»	Grillageurs....	»	»	»	Valets de chamb..	»	»	»
Bouchers.....	»	»	»	Horlogers.....	»	»	»	Voiliers.....	»	»	»
Boulangers.....	98	98	98	Interprètes...	4	1	1	Voyageurs-com..	2	1	1
Bourelliers.....	»	6	»	Jardiniers.....	3	8	2	Totaux.....	365	800	313
Brossiers.....	»	»	»	Limeurs en voit.	2	9	2				
Camonniers....	1	25	1	Lithographes...	»	2	»				
Carcassiers.....	»	»	»	Luthiers.....	»	»	»				
Carriers.....	4	4	4	Maçons.....	11	10	10				
Carrossiers....	»	1	»	Maitres d'hôtel..	»	»	»				
Chaisiers.....	»	1	»	Manœuvres ou	4	57	4				
Chandeliers....	»	»	»	hommes de p..	»	3	»				
Chauff.-mécanic.	2	15	2	Maréchaux.....	»	»	»				
Charrons.....	2	13	1	Menuisiers.....	27	76	21				
Chapeliers....	»	1	»	Merciers.....	»	»	»				
Charpentiers...	9	8	4	Modeleurs.....	1	2	1				
Chaudronniers..	4	19	2	Mouleurs.....	7	5	3				
Chimistes.....	»	1	»	Mousses.....	»	1	»				
Comptables.....	»	8	»	Ouv. en voitures.	1	1	1				
Cochers.....	»	16	»	Palfreniers.....	»	»	»				
Coiffeurs.....	38	40	36	Passementiers..	»	»	»				
Concierges.....	1	6	1	Pâtisseries.....	»	»	»				
Confiseurs.....	»	»	»	Paveurs.....	»	»	»				
Cordiers.....	»	1	»	Peintres.....	22	41	15				
Corroyeurs.....	2	6	1	Photographes...	»	»	»				
Cordonniers....	2	15	1	Plâtriers.....	6	5	4				
Cuisiniers.....	»	2	»	Plongeurs.....	2	4	2				
Courantins.....	7	25	5	Porteurs de pain.	»	»	»				
Courtiers.....	1	1	1	Raboteurs.....	»	»	»				
Couteliers.....	»	»	»	Relieurs.....	»	1	»				
Couvreurs.....	5	8	3	Riveurs.....	1	3	1				
Dessinateurs...	»	1	»	Savonniers-huil.	»	4	»				
Domestiques....	»	»	»	Serruriers.....	22	52	19				
Ebénistes.....	19	39	23	Scieurs-mécan. et	»	»	»				
Electriciens....	»	»	»	mont. en caisse.	»	»	»				
Empl. de Comm.	»	21	»	Sculpteurs.....	»	1	»				
Ferblantiers....	9	44	7	Tailleurs d'habits.	4	4	1				
Fergerons.....	12	20	7	Tailleurs de pierre	»	»	»				
Frappeurs.....	5	15	5	blanche.....	1	2	1				
Fumistes.....	1	1	1	Tapissiers.....	3	7	2				
Galochiers.....	1	1	1	Teinturiers.....	»	»	»				
Gard. de prop...	»	2	»	Terrassiers....	»	3	»				
Garçons de café..	1	6	1	Tonneliers.....	2	2	2				
— magasins.....	3	44	2	Tourn. sur bois..	1	2	1				
— d'hôtels.....	»	13	1	Tourn.-robinett..	»	»	»				
— épiciers.....	»	3	»	Tourn.-s. métaux.	4	14	3				
Garç. march. vins	»	1	»								
				A reporter..	232	457	210				
				A reporter..	362	797	311				

Journées en plus du placement définitif

Boulangers..... 1324  
Coiffeurs (extra). 41  
Divers..... 40

Total..... 1405

## DAMES

Corporations	Offres	Demand.	Placés
App. p. le comm.	»	1	»
— tailleuses...	»	»	»
Blanchisseuses...	»	1	»
Bonnes à tout faire	31	81	24
Bonnes d'enfants.	4	10	2
Comptables.....	»	4	»
Concierges.....	»	1	»
Couturières.....	2	3	1
Cuisinières.....	1	17	»
Dames de comp..	»	1	»
Domestiques....	2	5	1
Empl. de comm..	»	2	»
Factrices.....	»	1	»
Femmes de cham.	2	14	4
Fileuses.....	»	»	»
Gardes-Malades..	»	3	»
Lingères.....	6	9	4
Mécaniciennes...	1	2	1
Ménagères.....	11	58	11
Nourrices.....	»	1	»
Ouvrières de fab.	»	5	»
Piqueuses.....	»	1	»
Tailleuses.....	2	7	1
Tapissières.....	»	1	»
Totaux.....	62	228	46

## PARTIE NON OFFICIELLE

### ÉDUCATION NATIONALE

Au Congrès Sociologique de Londres, Sir John Lubbock, dans un important discours, a fait entendre : que les deux grands dangers qui retardent les progrès de la société, sont les guerres entre nations et les guerres entre classes.

Nous pensons comme lui !

Et qu'il fallait que toute représentation populaire soit scientifique et juste.

Ce qui n'est pas, malheureusement !

En terminant son discours, il signala un problème qui appelle l'attention des sociologues, « celui de l'éducation ».

Nous devons, pense-t-il, former la main, l'œil et l'esprit, et nous fier moins à la langue et à la mémoire (1).

Cette idée est bonne, car elle renferme en elle une suite d'idées des plus profondes.

Que nous dit Sir John Lubbock, par cette idée ? Il nous dit moins de bavardages, moins de futilités, moins d'assurance dans la mémoire qui trop souvent nous fait défaut ; par conséquent, il fait entendre que, pour tous les travaux, la main, l'œil et l'esprit sont bien exercés pour éviter les luttes stériles qui mènent les peuples à la ruine.

Mais pour arriver à un système d'éducation parfaitement harmonieux dans son tout, pouvant assurer à tous les peuples la paix, le bonheur, il faut faire entrer dans ce système l'étude de la philosophie — non point celle qui embrasse toutes les connaissances humaines — mais l'étude de la philosophie qui élève l'homme au-dessus des passions basses et malsaines, et qui lui fait pratiquer le bien dans l'amour de la Justice, du Droit et de la Liberté.

Le principe le plus élevé de l'éducation nationale ressort de cette maxime de Fénelon : « On doit plus à sa famille qu'à soi-même ; plus à sa patrie qu'à sa famille ; plus à l'humanité qu'à sa patrie. »

Il faut donc, d'après cette maxime, que l'éducation de tous les peuples soit constituée de façon à réunir dans une communion d'idées sublimes, élevées, tous les hommes comme faisant partie d'une même famille ; c'est alors que nous verrons disparaître les deux grands dangers qui retardent les progrès de la société « universellement, » les guerres entre les nations et les guerres de classes.

Mais, pour arriver à constituer un système d'éducation tel que le désirent quelques nobles cœurs, il faut que tous les

(1) Développement harmonique des facultés. — Le jugement ne saurait être trop développé. Mais si la mémoire passe la limite atteinte par le jugement, l'esprit s'égaré dans le dédale du savoir ; c'est l'imagination qui s'exalte au-delà de cette même limite, les conceptions de l'esprit pèchent par la base. Développer le savoir et les talents plus que le sens moral, c'est donner des armes aux mauvaises passions, et les rendre d'autant plus dangereuses, pour la société, qu'elles sont entourées d'un brillant prestige.

législateurs de partout sachent bien : que la politique est l'application en grand de la loi morale ; car l'État est la réunion d'une masse d'hommes sous une même loi ; son but est la liberté et la concorde. Le bien, c'est l'harmonie par la raison : donc à la raison l'autorité, au besoin sévère, mais juste, et autant que possible douce aimable. (Platon.)

Concluons : Puisque la politique est l'application de la loi morale, le gouvernement doit répandre la plus grande somme possible de savoir ; créer l'égalité intellectuelle.

Nous connaissons les objections contre l'instruction du peuple. La nécessité de l'instruction générale ou populaire ne se discute plus, mais on élève — non-seulement en France, mais partout — contre ses développements, les objections suivantes : 1° « Le fils de l'ouvrier, du laboureur, si son instruction s'élève, ne suit pas la condition de son père. » La cause en est à l'ignorance qui règne dans le milieu où il serait placé ; il la suivrait s'il y trouvait son niveau intellectuel. 2° « Un laboureur ou un artisan lettré s'estimerait malheureux dans une profession où son esprit serait inactif. » Se livrer la journée aux travaux manuels ; le soir et les jours chômés, lire, étudier les diverses méthodes de culture, les nouvelles machines, jouir des plaisirs purs de l'esprit qui consolent et soulagent de tout : il n'est rien d'inconciliable dans une vie ainsi réglée. 3° « Plus instruits, les jeunes gens sans fortune seraient plus habiles à faire le mal, dans le but d'améliorer leur sort. » Comme l'éducation morale aurait suivi d'un pas égal l'éducation intellectuelle, ils préféreraient les voies honnêtes, qui d'ailleurs sont les plus habiles.

En outre, l'intelligence générale s'étant nivelée, les moyens de défense des honnêtes gens auraient suivi la même progression que les moyens d'attaque des fripons.

Comme nous le voyons, mauvaises objections contre l'instruction populaire, telle que je la comprends.

La morale de cet article est :

Que plus il y aura de véritable savoir dans le peuple (1), plus il y aura de paix, de prospérité... en un mot, plus de bonheur dans la société.

G. POTEL.

## Grève des Mouleurs de Nantes

On nous communique la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Nantes, le 10 octobre 1894.

« Citoyens,

« La Chambre syndicale des Mouleurs en fer et en cuivre de Nantes porte à votre connaissance l'état actuel de la grève de la maison Robert et C<sup>ie</sup> (*fonderie d'acier*). Les mouleurs grévistes sont au nombre de 30, et jusqu'aujourd'hui aucune amélioration ne s'est produite. Ils demandent

(1) Nous comprenons par peuple, l'ensemble de tous les citoyens riches et pauvres.

peu cependant, et rien ne fait prévoir la fin de la crise.

» Les patrons reconnaissent eux-mêmes que le travail excède les forces de ces machines humaines et, néanmoins, ils ne veulent rien entendre.

» Ayant toujours fait son devoir, la Chambre syndicale des Mouleurs compte sur la solidarité ouvrière pour aider les camarades dans la lutte qu'ils soutiennent contre la féodalité patronale.

» Pour et par ordre,

» *Le Secrétaire délégué.* »

Les mouleurs de la maison Robert et C<sup>ie</sup> gagnent actuellement de 38 à 53 centimes de l'heure, soit une moyenne de 0 fr. 45. Ce travail exceptionnel est très pénible, et les ouvriers de Paris qui font la même besogne, gagnent, *au minimum*, 60 centimes de l'heure.

En raison du coût de l'existence à Nantes, les grévistes réclament un minimum de 0 fr. 50 pour le même travail. Nous pensons qu'il n'y a rien d'exagéré dans leur réclamation.

Du reste, ils sont assurés du succès, car les greniers de MM. Robert sont remplis de modèles, et, quoiqu'ils en disent, ils auront encore tout bénéfice à faire faire leurs travaux à Nantes, au lieu de les envoyer ailleurs, ainsi qu'ils ont l'air de le dire à qui veut les entendre.

Ceci est notre appréciation et nous sommes persuadés d'être dans la vérité.

Que l'on nous prouve le contraire ?

D. COLOMBE.

## MANUEL DE L'OUVRIER

### Devant les Prud'hommes

Parmi les ouvriers conscients, assez énergiques pour défendre leur salaire contre l'avidité insatiable de la spéculation, autrement que par des déclamations vaines, et qui n'hésitent pas à conduire devant le conseil des Prud'hommes les patrons récalcitrants, il s'en trouve un assez grand nombre qui ignorent la procédure élémentaire de cette très simple juridiction.

On ne s'occupe pas assez de la question des Prud'hommes dans les centres ouvriers ; on devrait cependant mieux l'étudier, la mieux connaître, car elle en vaut la peine. Les patrons l'ont très bien comprise, et rien n'est négligé par eux pour se tenir constamment au courant de tout ce qui concerne la Prud'homie.

Il est surtout regrettable de constater que, faute d'être suffisamment éclairés sur la matière, la plupart des travailleurs n'hésitent à faire appel à cette justice que par ignorance ou crainte de frais excessifs pour la revendication de leur droit.

Il semble que tout ce qui appartient à la justice ou en approche à un titre quelconque, inspire une crainte, sinon une méfiance instinctive, au misérable qui, ne possédant rien, n'a jamais pu faire prévaloir ses droits dans notre société soi-disant *égalitaire*.

Quoique fort éloignée de la perfection,

ou seulement du concept des militants sincères et compétents en matière de justice arbitrale, la juridiction des Prud'hommes peut néanmoins rendre d'utiles services aux spoliés, aux victimes de la mauvaise foi, ou à des tentatives d'intimidation pratiquées par certains exploiters auxquels tous les moyens sont bons pour chicaner, rogner, avilir et même s'approprier le salaire des producteurs.

Cependant, il est nécessaire, si simple que soit la procédure courante, de n'agir qu'à bon escient, en toute connaissance de cause, avec la certitude de ne pas perdre un temps toujours précieux pour le travailleur, d'éviter les déceptions fâcheuses qui attendent ceux des camarades qui s'engagent trop souvent à la légère et sans s'être rendu un compte exact de la situation.

Convaincu que son adversaire, en digne capitaliste, n'est accessible à aucun sentiment de pitié, l'ouvrier n'en peut attendre satisfaction qu'à la condition de le contraindre à la lui donner. Pour ce faire, il lui faut veiller à donner le moins de prise possible sur lui à un chicanier rompu à toutes les ficelles procéduraires, ou à un sot rapace, toujours bien stylé par ses congénères plus astucieux, sinon plus loyaux.

Aussi le justiciable ne doit-il pas hésiter à consulter le conseiller prud'homme ouvrier de sa corporation, avant d'engager une action contre le patron toujours prêt à mettre à profit la moindre erreur de son adversaire. Il trouvera là des renseignements probants sur la valeur de son affaire et sur l'opportunité d'en faire l'objet d'une revendication judiciaire.

Il peut paraître puéril d'entrer dans des détails sur la marche à suivre par le justiciable, tant au secrétariat que devant les bureaux de conciliation et de jugement, et, cependant, trop souvent il nous a été donné de constater combien l'ouvrier avait besoin d'être guidé, renseigné sur les formalités même les plus élémentaires.

Combien en voit-on se présenter, ignorant jusqu'au prix de journée de leur corporation et déclarant naïvement qu'ils entendent être payés au tarif, montrant par là combien sont rares les patrons qui le paient et indiquant aux chambres syndicales ouvrières l'œuvre éducatrice qu'il leur appartient d'accomplir dans leurs corporations respectives.

C'est en nous inspirant de ces considérations que nous avons résolu de publier ces quelques notes, heureux si elles peuvent être de quelque utilité à des camarades peu au courant de la question que nous traitons de notre mieux. *A suivre.*

## PENSÉES

Du jour où les prolétaires auront abandonné les Sociétés de secours mutuels, ils seront proches de leur émancipation.

Les Coopératives sont de petits clans d'égoïstes qui ne veulent pas comprendre qu'à chaque instant de la vie passent à leur porte des malheureux qui, n'ayant pas les moyens d'y rentrer, n'en ont pas moins le ventre creux. Est-ce humain ?

Fernand BLANCHARD.

## Exploitation de la Machine Humaine

PAR LA MÉDECINE

Par la médecine, oui, toi, machine humaine, ton mécanicien qui a nom médecin t'exploite.

Aux médecins de la machine à vapeur il y a tarif pour leurs réparations ou du moins entente.

A ceux de la machine humaine il y a vol et tant qu'ils le veulent. Ce qui a nom loi les laissant faire à leur guise.

Que sont les médecins d'aujourd'hui ?

De vulgaires bouchers ; toujours à l'affût d'une opération à droite quand le mal est à gauche, qui ne connaissent l'endroit malade que lorsque le souffrant leur dit : c'est là, et encore faut-il qu'il leur mette la main dessus.

Et alors le médecin, d'un air doctoral, de dire en pressant légèrement : « C'est là que ça vous fait mal, n'est-ce pas mon ami, je m'en doutais ».

Et alors en voilà pour trois francs, plus deux ou cinq francs de potion, et le tour est joué. Là seulement se base le résultat de leur métier.

Si quelques jours après, le malade, ne trouvant pas d'amélioration, fait venir M. X... pour succéder à M. Y..., celui-là de dire : « Mais mon ami, M. Y... n'était point dans votre maladie, etc., etc. »

Mais ce qui est certain pour nous, machine à tout faire, c'est que le malade est toujours dans la maladie et que le médecin n'y est jamais.

Et pire encore. Si vous avez besoin du docteur X..., il est à la chasse, au cercle ou à diner ; du docteur Z..., il est aux bains de mer, vous dit-on, c'est M. B... qui le remplace. Vous courez chez M. B... : on vous répond qu'il est à la campagne ; mais c'est M. C... qui le remplace.

Et pendant cette course aux trois coins de la ville, votre malade est là, attendant le dernier soupir, sans qu'un de ces honorables daigne venir pour lui prolonger l'existence. C'est chose triste à dire, mais vraie, et qui est arrivée dernièrement à l'enfant d'un de nos camarades atteint du croup (rue de la Hauteière).

Le père, alarmé, cherchant à tout prix à sauver son enfant, voulut par un dernier sacrifice livrer son bébé aux caprices d'une opération à domicile.

Cet homme, qui a pour titre médecin, a osé lui répondre : **Cela vous coûtera 1,200 fr., plus un interne à 50 fr. par jour.**

Eh bien, camarades, il a fallu que ce père, que cette mère, que toute cette famille en un mot, n'ayant pour titre ni celui de Rotschild, ni celui bien connu d'un gros exploitateur de mines, il a fallu, dis-je, laisser ce pauvre petit bébé de quatre ans à la merci des exigences d'un métier, qui, par sa honteuse spéculation, a voulu que cet enfant meure à Saint-Jacques dans les bras de ses bourreaux.

Je conclus, car cela m'écoeure, en vous disant à vous pères, à vous mères (de la classe prolétarienne s'entend), que lorsque

vos enfants en bas âge seront atteints du croup, ils vaudront près de 1,400 fr. pour la société médicale et humanitaire ; et, lorsqu'ils auront 20 ans, et qu'ils seront robustes, ils vaudront 1 sou par jour, pour garder et défendre les biens de cette même société qui refuse de les conserver à moins lorsqu'ils sont trop faibles pour être utiles à défendre ce qu'ils ne possèdent point.

Fernand BLANCHARD, tourneur sur métaux.

## Paysan ! Paysan !

Paysan ! Paysan !  
Pour tant de fatigue et de peine,  
Que mets-tu dans ton bas de laine,  
Bon an, mal an,  
Au bout de l'an ?

Paysan ! aussitôt le jour,  
La terre t'appelle au labour,  
Sans geindre tu vas à l'ouvrage,  
Que le temps soit mauvais ou beau.  
Le soleil te brûle la peau,  
Le froid te mord en plein visage.

Paysan ! toujours au travail ;  
Après les champs, c'est le bétail :  
Vite, il faut faire la litière ;  
Donner l'herbe et le picotin,  
Gaver les porcs, brosser Martin,  
Puis c'est les vaches qu'il faut traire...

Paysan ! voici la moisson,  
Coupe des blés et fenaisons !  
En automne, c'est la vendange,  
Et de la besogne à pleins bras.  
On mange mal, on ne dort pas,  
Et tout l'hiver faut battre en grange.

Paysan ! es-tu bien certain,  
Quand va venir la Saint-Martin,  
De pourvoir aux frais de l'année ?...  
N'as-tu pas peur qu'un Harpagon  
Ne t'expulse de la maison  
Où toute la famille est née ?

Paysan ! tu n'es sûr de rien,  
Les usuriers guettent ton bien ;  
Il a grêlé, c'est mauvais signe !  
Demain, vaches, chevaux, ânon,  
Peuvent tous mourir du charbon...  
Un insecte a rongé la vigne !

Paysan ! tu baisses le dos,  
Sans espérance et sans repos,  
Depuis janvier jusqu'en décembre ;  
Et tout courbé sur les genoux,  
Sec comme une branche de houx,  
Tu meurs perclus de chaque membre.

Paysan ! un peu d'union,  
La grande Révolution  
A voulu que tu sois un homme.  
Si l'on veut encore une fois  
Te traiter comme au temps des rois,  
Réveille-toi, Jacques Bonhomme.

Paysan ! songe à l'avenir,  
Le vieux monde est prêt de finir.  
Si tous ceux qui piochent la terre  
Donnaient la main aux artisans,  
Nous pourrions voir avant dix ans,  
La République égalitaire.

Paysan ! Paysan !  
Pour tant de fatigue et de peine,  
Que mets-tu dans ton bas de laine,  
Bon an, mal an,  
Au bout de l'an ?

J.-B. CLÉMENT

## ÉCHOS DE LA GRÈVE DES FILEUSES

Si les renseignements qui nous sont fournis sont exacts, il paraîtrait que le directeur de l'usine Rouxel et Cossé qui a été la cause du conflit qui a eu lieu avec les ouvrières, au mois de mai dernier, aurait été chassé de l'établissement.

Non content d'insulter les ouvrières, il a voulu s'essayer sur les patrons et aurait voulu battre M. Rouxel.

Il a été chassé avec tous les honneurs dus à son rang.

Si MM. Rouxel et Cossé avaient écouté nos conseils, ils n'auraient probablement pas à s'en plaindre aujourd'hui.

D. COLOMBE

## UNE JUSTE RECLAMATION

Nous appelons aujourd'hui l'attention de nos édiles sur un état de choses qui dure depuis bien longtemps et qui durera encore si on n'y met pas un obstacle.

Il s'agit ici de rappeler que dans tous les cabarets et cafés on ne sert plus les consommateurs que par bouteilles, lesquelles contiennent de 65 à 70 centilitres. Bientôt, si cela continue, on servira la consommation dans un verre de lampe si on n'arrête à temps la diminution progressive de la soi-disante bouteille.

Pourquoi n'avoir pas conservé le litre, — sans diminutif, — mesure qui nous a été donnée sous la première République, par la Convention, mesure réglementaire, laquelle est toujours en vigueur lorsqu'il s'agit de prendre à l'auberge le vin pour la consommation quotidienne chez soi. Mais s'il s'agit de le boire à la buvette, il est donné à la bouteille, toutes de moindre contenance et en cela irrégulières.

Quantité de personnes se plaignent de cet état de choses ; on ne saurait trop réclamer pour donner aux bouteilles actuelles la dimension qu'elles devraient avoir. En effet, si, tout d'abord, partant du litre, on a donné un diminutif de 95 centilitres pour descendre simultanément jusqu'aux fioles que nous avons aujourd'hui, il est temps que cela finisse.

Notre réclamation est légitime. Nous demandons, pour faire cesser cette succession de diminutifs, que le vin soit servi au litre, ce bienheureux litre qui ne fait pas peur à un brave travailleur, lequel aura, en le réclamant, son avoir. Que le commerçant s'il ne peut le donner aux mêmes conditions augmente sa marchandise, soit ; mais que l'on donne au consommateur — comme autrefois, vers le milieu du second Empire, c'est-à-dire jusqu'en 1860 — le litre sans agrandissement.

Notre contrée serait-elle donc déshéritée ? Pourquoi alors que dans les départements voisins, la Vendée, notamment, cède-t-on au litre alors qu'en Loire-Inférieure on vendrait à la bouteille ?

Serions-nous donc moins favorisés que les autres départements ? Nous n'avons pourtant rien fait qui puisse nous causer cet arbitraire ennui de ne pouvoir jouir, au repos, de cette mesure de capacité, créée

uniquement pour déjouer toutes manœuvres frauduleuses.

Qu'un travailleur ayant une nombreuse famille entre, le dimanche, se reposer dans un cabaret, après une promenade — laquelle lui aura été aussi salubre que profitable — il faudra qu'il y regarde en prenant une bouteille afin de partager son contenu avec les siens, tandis qu'il saurait ce qu'il aurait en se faisant servir au litre.

Nous ne saurions trop insister auprès de qui de droit.

G. B.

## Dialogue de l'Ouvrier et du Capitaliste

Ce que pense l'ouvrier

Je me lève tôt.  
Je dors mal.  
Jetravailletoujours.  
Je manque de tout.  
Mes enfants végètent dans l'indigence.  
Ils sont mal vêtus.

Ils marchent nus-pieds.  
Je produis les richesses.  
Je construis des machines et des chemins de fer.

Je récolte du blé et mange du pain noir.  
Je suis vigneron et bois de la piquette.  
Moi qui bâtis toujours, j'habite un taudis.

Pourquoi n'avons-nous rien ?

Parce que ce sont les capitalistes qui font les lois.

Que faut-il faire pour changer tout cela ?

Voter pour les nôtres

UN OUVRIER  
DE PARTOUT.

Ce que pense le bourgeois

Je me lève tard.  
Je dors bien.  
Je ne fais rien.  
J'ai le superflu.  
Les miens nagent dans l'abondance.  
Et les miens bien nippés.

Les miens vont en voiture.  
Et moi je les possède.

Mais c'est à moi que ça profite.

Moi je mange du bon pain.

Moi je ne bois que du bon vin.

Moi j'habite un très beau château.

Pourquoi avons-nous tout ?

Parce que ce sont les nôtres qui font les lois.

Que faut-il faire pour que cela dure ?

Voter pour les nôtres

UN CAPITALISTE  
DE PARTOUT.

## LES VÉRITÉS

La plus grande erreur des populations de nos campagnés, c'est de croire que pour être représentant il faut avoir de l'éducation. La majeure partie de l'Assemblée a un rôle passif, se prononçant par oui ou par non, selon le mot d'ordre donné par l'élite des membres.

CARNOT.

Le prochain siècle est au travail, et ne voit-on pas déjà dans le socialisme montant s'ébaucher la loi sociale de demain, cette loi du travail pour tous, le travail régulateur et pacificateur. Quelle grande et saine société qu'une société où chaque membre apporterait sa part logique de travail. Un homme qui travaille est toujours bon. Aussi suis-je convaincu que l'unique foi qui peut nous sauver est de croire à l'efficacité du devoir accompli.

EMILE ZOLA.

La Société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

M. ROBESPIERRE.

Le Gérant : D. COLOMBE

Paraîtra prochainement

LE

COMPTE-RENDU OFFICIEL

DU

VI<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL

TENU A NANTES

du 17 au 22 Septembre 1894

Le nombre du tirage étant limité, les organisations ouvrières qui désirent se procurer ce Compte-Rendu sont priées de nous indiquer la quantité d'exemplaires qu'elles désirent.

## BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle  
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. 0/0 aux Ouvriers Syndiqués

**M<sup>me</sup> LEVAVASSEUR**  
SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT  
7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota — Dans l'intérêt de ses Clientes, M<sup>me</sup> Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

## PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1<sup>er</sup> prix de l'École de Médecine et de Pharmacie  
8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

NANTES — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 6, RUE FICHELLE.